

**Liste des personnes qualifiées pour faire valoir les droits
des résidents arrêtée par l'ARS et le CONSEIL DEPARTEMENTAL**

- Madame Rose Marie JOULAN
- Madame Lucile LE BERRE

Pour être mis en relation avec l'une des personnes qualifiées ci-dessus, l'utilisateur ou son représentant légal contacte l'un des numéros ci-dessous :

Délégation Territoriale de l'ARS

34 rue de Paris

BP 2 152

22 021 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

02.96.78.61.62

Conseil départemental des Côtes d'Armor

9 place du Général de Gaulle

CS 42 371

22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

02.96.62.62.22

contact@cotesdarmor.fr